

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin deux mil dix sept, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TREPIED, Maire.

Etaient présents :

MM. Jean-Claude TREPIED, Rémy TAILLEFER, Mmes Catherine SEYER, Laurence BERTOT, M. Luc PERROT, MM. Jean-Roch AMBROSELLI, Raymond BLONDEL, Mmes Marie-Dominique FILLION, Evelyne GOUPIL, MM. Serge DUJARDIN, Claude LEMARCHAND, Joël TREPIED.

Etaient absents :

Mme Lydie ROUX et M. Sylvain ROUX

Secrétaire de séance : Laurence BERTOT



Avant de procéder au vote du procès-verbal de la réunion du 20 avril dernier, quelques précisions sont apportées à savoir :

Au sujet de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'éolienne :

- Serge Dujardin veut préciser qu'il est propriétaire d'une parcelle boisée et non agricole.
- Monsieur le Maire explique qu'une erreur a été relevée sur la transcription du nombre de voix acceptant la réalisation de cette étude. Il est noté dans le procès-verbal 9 voix « pour », pouvant correspondre à la comptabilisation à tort de la voix de Serge Dujardin, qui s'était abstenu de voter puisqu'il est propriétaire d'une parcelle concernée par le projet, au lieu de 8. La délibération ne comportant pas cette erreur, est valable. Il n'y a donc pas besoin de soumettre à nouveau cette question au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le procès-verbal.

Monsieur le Maire remercie Rémy Taillefer de sa présence, qui lui a fait part de son souci pour ses absences, liées à ses problèmes de santé, au sein du Conseil et auprès des concitoyens. Il souhaiterait connaître l'opinion de ses collègues vis-à-vis de cette situation, se dit frustré et souhaite gagner leur confiance. L'ensemble du Conseil Municipal lui manifeste son soutien et sa confiance.

Avant d'étudier les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions sur « l'étude de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes » sur les territoires de Saint-Pierre-en-Port et Sassetot-le-Mauconduit.

Malgré le refus soutenu par l'Association « Bien vivre en Caux » survenue à l'issue du vote de la Commune, Monsieur le Maire fait savoir qu'il a entretenu une relation cordiale avec les membres de cette association mais regrette les propos de corruption, les attaques personnelles à son égard et le harcèlement dont ont été victimes certains membres du conseil, qui sont intolérables.

Pour information, il donne lecture d'une lettre émanant de la société Engie Green qui annonce l'annulation du projet.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

➤ RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE "LES GOËLETTES"

Par courrier en date du 26 avril dernier, Bouygues Immobiliers renouvelle sa demande de rétrocession à la Commune des parties et ouvrages communs de la Résidence "Les Goëlettes".

Cette rétrocession concerne la voirie et les réseaux, 12 places de stationnement visiteurs, les espaces verts, la cuve à incendie et l'éclairage public. La surface de cette parcelle cadastrée AD 752 est de 2 468 m².

La présente vente est conclue à titre purement gratuit.

L'enregistrement de cette rétrocession se fera auprès de Me LAURIAU, notaire à Valmont, et les frais d'acte notarié seront pris en charge par la société Bouygues Immobilier.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait refusé la première demande de rétrocession par manque de concertation en amont avec Bouygues Immobilier. Les négociations se sont avérées difficiles. Le temps de travail d'entretien des espaces verts a été évalué à 6 heures. Si cette rétrocession est à nouveau refusée, ces frais d'entretien seront facturés aux locataires qui paient des impôts sur la Commune.

Rémy Taillefer demande à revoir l'entretien des résidences en général, notamment la résidence « Les Epincelles » pour laquelle aucune rétrocession n'a été demandée par le promoteur.

Marie-Dominique Fillion annonce que la taille des haies est facturée à chaque locataire de la résidence « Le Doris » par Séminor.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'intégration de cette parcelle dans le domaine public
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

► **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture doit être réactualisée. A ce titre, il est proposé d'intégrer à la longueur de voirie communale actuelle, qui est de 6 779 mètres, la longueur de voirie desservant la Résidence "Les Goëlettes", transférée par la Société Bouygues Immobilier dans le domaine communal représentant 325 mètres linéaires.

Luc Perrot relève que le surcoût des heures de travail affectées à l'entretien des espaces verts de la résidence « Les Goëlettes » par les employés communaux pourrait être compensé par l'augmentation de cette dotation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la nouvelle longueur de voirie communale, portée à 7 104 ml.
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents s'y rapportant.

► **SINISTRE ANCIENNE SALLE - CONSTRUCTION D'UN ATELIER COMMUNAL**

Une réunion de concertation entre M. POMMEL, expert assuré, M. COSTIL, DConcept, a permis d'affiner l'état des pertes et dommages de la Commune suite au sinistre incendie de l'ancienne salle des fêtes.

Afin de permettre une instruction administrative et technique du dossier plus aisément, il est envisagé de missionner M. COSTIL pour ces démarches et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier de construction.

Luc Perrot informe que nous sommes entrés en phase de concertation pour définir les plans de construction de ce bâtiment, que l'appel d'offres sera certainement lancé en septembre pour un commencement de chantier en décembre et une fin prévue en juin-juillet 2018. Il rappelle le souhait de la Commune de n'avoir à faire qu'à un seul interlocuteur représentant l'ensemble des différents corps de métiers intervenant sur le chantier afin d'éviter les désagréments de suivi de chantier.

Dconcept suivra le chantier pour le compte de la Commune.

Il est satisfait du recours à un expert assuré qui défendra la cause de la Commune et suivra le dossier jusqu'au paiement intégral de l'indemnité de l'assurance.

Le jugement des incendiaires a été reporté en septembre. Monsieur le Maire précise que ce report n'a pas été demandé par la Commune comme annoncé dans les courriers reçus par les associations.

Dans le cadre de l'ouverture du dossier administratif, Monsieur le Maire informe que deux propositions nous sont parvenues à savoir :

- du Cabinet "Verre et Acier" pour l'établissement du dossier de permis de construire du nouveau bâtiment comprenant :

- * un espace de convivialité des associations
- * une salle de réunion commune à toutes les associations
- * un espace de stockage pour les associations
- * des ateliers municipaux

La mission se décomposera de la manière suivante :

- 1-/ proposition d'une solution d'ensemble répondant aux attentes du maître d'ouvrage et aux règles et contraintes publiques applicable au projet
- 2-/ réalisation d'un dossier de demande de permis de construire et suivi de son instruction
- 3-/ réalisation d'un dossier ERP permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique.

Le coût :

pour cette mission limitée au dossier de permis de construire, comprenant les assurances à la Mutuelle des Architectes Français et les déplacements, le forfait d'honoraires s'élève à hauteur de 4 200 € TTC.

- de l'entreprise DConcept pour la "Mission montage - publication appel d'offre" comprenant :

- 1-/ montage de l'appel d'offre
 - 2-/ publication de l'appel d'offre
 - 3-/ réception des offres, analyses des offres
- pour un montant TTC de 5 400 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer :

les devis :

- du cabinet "Verre et Acier" pour un montant de 4 200 € TTC
- de Dconcept pour un montant de 4 200 € TTC
- à venir jusqu'à hauteur de 10 000 € afin d'éviter le retard d'évolution du chantier

➤ **RENTREE SCOLAIRE 2017-2018 : ORGANISATION DES ATELIERS PERISCOLAIRES**

Laurence Bertot, Adjointe en charge des Affaires Scolaires, fait savoir que, lors de la réunion du Conseil d'Ecole qui s'est tenue le jeudi 22 juin dernier, il a été décidé de maintenir, pour l'année scolaire 2017-2018, la semaine à 4 jours et demi et les temps d'activités périscolaires, en l'attente de tout texte qui pourrait émaner du ministère de l'éducation nationale.

⇒ Activités périscolaires :

Laurence Bertot rappelle qu'un Projet Éducatif Territorial avait été signé pour 3 ans et qu'il reste une année de validité. Elle précise que le fonds de soutien s'élèverait à 6 840 € (76 élèves x 90 €) pour cette nouvelle rentrée et présente les activités proposées à savoir :

- Prestation de zumba assurée par Madame Camille PATRY LE LAY : 53 séances à 23 € la séance soit un montant de 1 219 €.

- Initiation à la musique et à l'expression corporelle par l'Association "Art en sort" de Fécamp : les mardis après-midi, du 3 octobre au 26 juin, soit 30 séances à 42 €, pour un montant de 1 260 €.

Laurence Bertot fait part de la satisfaction des parents quant aux activités proposées et au travail réalisé par les bénévoles et toutes les personnes investies dans ces ateliers périscolaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis liant la Commune à Mme PATRY et à l'Association « Art en Sort » pour les activités périscolaires.

⇒ Renouvellement contrat Karina ROSATI pour l'atelier « initiation à l'anglais » et l'atelier « théâtre » :

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de Karina ROSATI, recrutée en qualité de vacataire et rémunérée sur la base horaire de 15 € brut, à raison de 3 heures par semaine, pour la période du 2 octobre 2017 au 30 juin 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat de Karina ROSATI.

► PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe que :

- Contrat de travail de l'agent en charge de la garderie

L'agent en charge de la garderie était en disponibilité de la mairie de Guise. Cette disponibilité arrive à échéance au 30 novembre prochain. Considérant le besoin de recruter cet agent pour assurer la surveillance de la garderie et participer à l'animation des temps d'activités scolaires pour la rentrée 2017/2018, il est proposé de créer le poste d'adjoint technique à compter du 1er septembre 2017, pour une durée de temps de travail hebdomadaire égale à 15 heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Créer le poste d'adjoint technique territorial pour 15 heures hebdomadaires de travail
- De nommer l'agent en charge de la garderie à ce poste

- Renouvellement de contrat de travail de l'agent en charge des salles communales :

Le contrat de l'agent en charge des salles communales, recrutée pour en assurer l'entretien, arrive à échéance au 31 juillet prochain.

Il est proposé de renouveler son contrat pour une durée de 3 mois dans les mêmes conditions que précédemment.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler ce contrat.

- Recrutement d'un animateur sportif pour la saison estivale :

La collectivité doit organiser au titre de l'année des activités d'animation avec le club de tennis club.

Les activités entreprises constituent des tâches spécifiques, discontinues dans le temps et rémunérées à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Monsieur le Maire propose qu'il conviendra de faire appel à un vacataire en la personne de M. Baptiste HUE, domicilié à ÉPREVILLE.

Conformément à la jurisprudence administrative, l'intéressé devra être rémunéré à l'acte.

Luc Perrot demande si cet animateur sera couvert par l'assurance du Club ou par celle de la Commune.
Réponse apportée : par celle du Club de Tennis

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fixe à 14 € brut le taux horaire de la vacation par heure réalisée, pour la période du 17 juillet au 25 août 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les conditions de reversement de salaire et des charges sociales entre la commune et l'Association du Tennis Club. La somme correspondante sera récupérée auprès de l'Association du Tennis Club, par l'émission d'un titre de recette.

- Mise en disponibilité d'un agent affecté au secrétariat de la Mairie et recrutement d'un agent remplaçant

Un agent affecté au secrétariat de la Mairie a adressé par courrier recommandé sa demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle, pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre prochain. Elle doit suivre une formation de 15 jours en septembre.

Luc Perrot fait remarquer que, du fait des congés d'été et du départ à la mi-septembre de l'agent, le travail en binôme avec la nouvelle recrue sera de courte durée.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il sollicitera le concours du Centre de Gestion pour le recrutement d'un agent compétent à compter du 20 août.

➤ **PARTICIPATION AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES 2017**

Monsieur le Maire propose de renouveler la participation communale au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) qui a apporté en 2016 une aide à plus de 2 000 jeunes habitants de Seine-Maritime, que ce soit en termes de soutien à leur projet d'insertion sociale ou professionnelle ou d'aide de 1^{ère} nécessité, pour un montant de 808 475 €.

La participation volontaire des communes est calculée sur la base de 0,23 € par habitant
soit 865 habitants x 0,23 € = 198,95 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

➤ **GRANDES DALLES ANIMATIONS : EDIFICATION D'UNE STELE "FERNAND ROGER" - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Luc PERROT, Adjoint au Maire, a reçu en Mairie Monsieur Pierrick MUTA, Président de Grandes Dalles Animations, qui sollicite de la Commune une subvention exceptionnelle pour l'édification d'une stèle "Fernand Roger", pour les 30 ans de la Fête de la Mer en 2018.

Le bas-relief serait sculpté par Pierre-Paul Ambroselli pour un montant de 1 500 € et pourrait être fixé sur un mur de briques d'1 m x 1m 50 sur le terre-plein herbeux du parking de la plage des Grandes Dalles.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal alloue une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Grandes Dalles Animations pour la réalisation de cette plaque commémorative qui sera à sceller sur le mur communal d'enceinte du parking de la plage, excluant toute nouvelle édification de muret.

➤ ACCEPTATION D'UN DON

Monsieur le Maire informe qu'un groupe de randonneurs a fait don de la somme de 71 € en remerciement de l'accueil qui leur a été réservé lors de leur passage dans la Commune. Ils ont visité le Musée des Croyances, ont bénéficié d'une visite guidée de l'Église par Joël TRÉPIED et avaient demandé la mise à disposition de tables et chaises sous le préau pour leur déjeuner.

Luc Perrot pense intéressante l'idée de construire un abri pour les randonneurs dans l'enceinte du Musée des Croyances afin de les inciter à visiter les lieux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce don qu'il destine à la restauration de vitraux qui est en cours.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES

⇒ Achat de mobilier :

Madame Julie VOLLÉ, professeur des écoles des classes maternelles, souhaiterait disposer de 10 chaises supplémentaires.

Un devis a été demandé à Manutan Collectivité et s'élève à 494,62 € TTC.

Pour ce faire, il faut prévoir les crédits nécessaires à savoir :

c/2313-070 "Construction" : - 500 €

c/2184 "Mobilier" : + 500 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Manutan et accepte le transfert de crédit.

⇒ Régularisation d'écritures :

Trois anomalies ont été relevées par la Trésorerie à savoir :

- les chapitres d'ordres déséquilibrés : 042/040 et 041/041

- la reprise du solde d'exécution d'investissement

Luc Perrot dénonce ce problème récurrent de régularisation d'écritures avec la Trésorerie et s'étonne que des écarts puissent apparaître entre deux logiciels.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- D'un courrier émanant de l'association Saint-Pierre Animations demandant l'annulation du versement de la franchise d'assurance, d'un montant de 150 €, pour le remboursement du stand parapluie, prêté par la Commune et endommagé lors de la fête de la moisson 2016. Accepté à l'unanimité.

- Du non paiement de loyers par un locataire communal : seul un tiers de la dette est payé. Le logement est occupé occasionnellement.

Rémy Taillefer demande si le logement est assuré par le locataire.

Joël Trépied suggère à Monsieur le Maire de recevoir le locataire et de lui demander s'il occupe ou non le logement. Si la réponse est négative, le bail sera résilié.

- Assignation en référé, devant le Tribunal de Grande Instance, au Département de Seine-Maritime et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime pour l'affaire des dégradations suite aux inondations de 2012, opposant la Commune à Monsieur Vincent SCHMITT.

Joël Trépied évoque que la seule trace d'implication de la Commune, dans ces travaux d'aménagement de voirie aux Grandes Dalles réalisés en 1983 par le Département, est la réfection des trottoirs.

Les informations et manifestations diverses :

- Surveillance des plages pour la saison estivale de 11 heures à 19 heures :

Saint-Pierre-en-Port : du 1er juillet au 27 août

Les Grandes Dalles : du 8 juillet au 15 août

Mise en place sur nos plages de « Boîtes à Livres », mises à la disposition de tous, à l'initiative d'Aurélié Clermont, responsable du « réseau bibliothèque » de l'Agglomération de Fécamp.

- Distribution des prix de fin d'année dans les classes le mardi 27 juin : une confusion avec la suppression de la kermesse des écoles est à l'origine d'une rumeur de suppression des prix.

- Samedi 1^{er} juillet : Méchoui organisé par l'Association Saint-Pierre Animations et le Chaudron

- Mercredi 12 juillet : Retraite aux flambeaux et théâtre de rues

- Cérémonie du 14 juillet : commémoration au Monument aux Morts et jeux sur le stade

- Samedi 29 juillet : Soirée Moules Frites et feu d'artifice

- Dimanche 30 juillet : Fête d'Eté - défilé et kermesse

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Joël Trépied informe que :

- le thème de la Fête d'été est « Les 4 éléments ». Il regrette le manque d'implication des associations, malgré le versement d'une subvention communale allouée tous les ans, seules trois d'entre elles ont manifesté leur intérêt à participer à la fête du village.

- qu'un feuillet Comm'une info spécial été sera prochainement édité sur lequel figurera le parcours du défilé de la fête d'été.

- Lors de la visite guidée de l'Eglise aux randonneurs, il a constaté un retour fulgurant du champignon sous les bancs et le plancher, à gauche en entrant dans l'édifice, malgré un premier traitement réalisé avec l'aide de Monsieur le Maire. Rénald Goupil, habilité pour les traitements spécifiques, est venu constater la présence de ce champignon « la mэрule » et précise que si la prolifération est considérable, elle est consécutive au premier traitement qui l'a fait se propager. Le problème est récurrent dans les églises, dû au manque de ventilation, d'aération, de chauffage. Rénald Goupil établira un devis et propose que les 25 m² de bancs envahis par la mэрule soient démontés par le service technique de la Commune, afin de minimiser les coûts, et sortis pour qu'il procède à leur traitement.

Luc Perrot demande s'il y a des contraintes préfectorales concernant ce champignon. La réponse est négative.

Serge Dujardin fait part du manque d'entretien des rues et talus du village. Il rappelle que la Commune dispose de deux campings, d'un chemin de randonnée, de deux plages qui attirent les touristes et regrette de leur infliger une telle image de la Commune en début de saison estivale.

Luc Perrot :

- Regrette que la réunion du Conseil Municipal soit fixée à 18 heures et non 18 heures 30, car il rencontre des difficultés de circulation à 17 heures à la sortie de Rouen.
- souhaite alerter le Département sur le devenir des édifices religieux et la réfection de ceux-ci par les Communes.
- Demande à expliquer :
 - * le pourquoi du doublon de surveillance à la cantine : l'agent en poste a demandé une diminution de temps de travail et nous ne savons pas quand la réponse du centre de gestion nous parviendrait, et d'autre part, il y a ainsi eu transmission de compétences.
 - * la nomination de l'agent en catégorie B : ce cadre d'emploi correspond au travail effectué par l'agent actuellement en catégorie C
 - * Les travaux ont été stoppés un temps à la Boule d'Or car les responsables de la Poste ont souhaité consulter et modifier les plans de ce nouvel aménagement.

Raymond Blondel demande à mettre de la gravelle dans la cour du Musée. Par temps de pluie, l'accès est difficilement praticable. Réponse apportée : un accès aux personnes à mobilité réduite est prévu.

Claude Lemarchand demande à faire l'acquisition d'un climatiseur pour le secrétariat de Mairie, utile en cas de forte chaleur.

Jean-Roch Ambroselli informe que le CNG a installé une nouvelle cabane, en remplacement de celle détruite lors d'une tempête, et fait part d'une demande du C.N.G. de peindre l'ancienne cabane qui avait été taguée. Réponse : le bois est traité et de plus sur des tags la peinture ne tiendra pas.

Rémy Taillefer :

- fait remarquer que visuellement les abords de plage ne sont pas attrayants.
- demande :
 - * quand seront effectués les travaux de réfection de façade de la Mairie initialement prévus en 2016. Raymond Blondel lui répond avoir relancé l'entreprise la Grainvillaise qui devrait intervenir prochainement.
 - * que les barrières de l'école primaire soient repeintes pendant l'été
 - * où en sont les démarches pour l'installation de l'éclairage public allée des Épincelles : elles sont en cours
- remercie ses collègues pour leur implication à l'organisation du Festival de la Photographie qui a été une réussite et remercie également les écoles pour leur forte participation. Il reconnaît que cette manifestation est lourde à organiser et souhaiterait la maintenir pour l'année prochaine, décision à entériner dès maintenant.

Monsieur le Maire :

- annonce :
 - pour les travaux rue des Fermes : l'aménagement de l'accès au parking à la Salle des Pommiers se fera à l'issue du chantier de construction de l'atelier communal et des locaux associatifs. L'entrée actuelle, plus accessible que celle du stade, sera utilisée par les engins pour avoir accès au chantier.
 - que la haie du stade est à arracher au moins partiellement et sera remplacée peut-être par du grillage. A étudier
 - que les riverains concernés par les travaux d'assainissement à venir n'ont pas tous pris rendez-vous avec l'entreprise pour effectuer un diagnostic de leur installation. Un courrier de relance leur sera adressé.

Que le SDE76 a fait parvenir 2 devis pour l'enfouissement des lignes d'éclairage public et de France Télécom dans le centre du village pour un montant de 75 000 € à la charge de la Commune pour 2017 voire 2018. La décision sera prise en février prochain.

- fait remarquer à ses collègues un essoufflement dans les animations menées par la Commune, il remet en cause l'organisation de la Course Cycliste du VCF Fécampois pour laquelle il a peiné, cette année, à trouver des bénévoles. Serge DUJARDIN s'engage à s'en occuper l'an prochain.

Laurence Bertot a demandé un devis d'installation d'un city-stade réclamé par un courrier adressé au maire et par le biais d'une pétition. Celui-ci s'élève à 60 000 €, subventionné à hauteur de 25 000 €. Les finances communales ne permettent pas une telle dépense actuellement.

La séance est levée à 20 heures 45.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

L. BERTOT

J.C. TRÉPIED